

Accident d'Allinges : le 4×4 demeure introuvable

lundi 16 juin 2008

Le procureur estime que cette piste n'est pas sérieuse, mais les gendarmes continuent de chercher le véhicule.

Dix jours après le lancement d'un appel à témoins par les gendarmes de Haute-Savoie, le véhicule 4×4 susceptible d'avoir été impliqué dans l'accident du passage à niveau d'Allinges demeure introuvable. Samedi, le procureur de Thonon-les-Bains (Haute-Savoie) a indiqué : « La piste du 4×4 n'est pas une piste sérieuse. Hormis celui livré par le chauffeur de car, qui est désormais mis en examen pour « homicide involontaire », aucun témoignage signalant clairement la présence de cette voiture aux abords du passage à niveau ne semble en effet figurer dans le dossier.

Tout au long de sa garde à vue, le chauffeur du car a affirmé avoir abordé le passage à niveau « sans précipitation, alors qu'aucune sirène ni feu, même clignotant, ne se trouvait en action », expliquait, la semaine dernière, son avocat Me Adrien-Charles Dana. En revanche, Jean-Jacques Prost explique avoir dû ralentir, voire stopper son véhicule avant de s'engager sur la voie ferrée, afin de laisser passer une voiture de forte capacité arrivant face à lui.

Comité de suivi de l'enquête

Soucieux de vérifier ce point, les militaires se sont lancés à la recherche du mystérieux 4×4 dont personne, y compris les conducteurs des véhicules qui se trouvaient derrière le car, ne semble se souvenir. Parallèlement à ces investigations, le juge d'instruction vient de saisir trois experts spécialisés respectivement en accidentologie, transport ferroviaire et transport automobile afin d'établir une lecture aussi claire que possible de la collision. Pour ce faire, ils devraient organiser, vraisemblablement à l'automne, une « remise en situation technique qui se tiendra, en l'absence du chauffeur et des passagers du car, sur le passage à niveau 68.

De leur côté, les dix gendarmes de la cellule « accident ferroviaire 74 ont commencé à analyser les auditions de chaque personne présente dans le car et dans le train en fonction de l'emplacement qu'ils y occupaient, dans l'espoir d'aboutir à une chronologie, seconde par seconde, de la catastrophe. En visite samedi à Thonon-les-Bains, la ministre de la Justice a prévenu les familles des sept enfants tués dans l'accident que ce travail, particulièrement complexe, durera plusieurs mois. Par ailleurs, Rachida Dati a annoncé la mise en place d'un comité de suivi et d'un guichet unique à la disposition des familles. « La justice essaie d'aider au deuil, parce que, comme j'ai expliqué à ces parents, et notamment à une maman qui a perdu un enfant unique, la vie continue et il faut qu'elle apprenne à vivre avec ce drame », a-t-elle expliqué.

Vendredi dernier, la route départementale 233, fermée depuis l'accident, a été rouverte à la circulation des automobiles. En revanche, le passage à niveau 68, dont Réseau ferré de France envisage désormais la suppression, demeure interdit aux camions, remorques et transports en commun à la demande du juge d'instruction, qui souhaite préserver les lieux en l'état jusqu'à la venue des différents experts. Au cours des jours qui ont suivi l'accident, des voix se sont élevées pour critiquer l'aménagement de ce croisement et souligner la difficulté d'y manœuvrer pour un véhicule de grande taille. L'enquête devra déterminer si l'histoire du site a été marquée par des événements ou des incidents susceptibles d'éclairer les circonstances de la catastrophe de Mésinges.

[Le Figaro](#), par Delphine Chayet, le 16 juin 2008.